



Prévention et maîtrise des risques

GROUPE CNPP
LPMES / LEI
LABORATOIRE ELECTRONIQUE INCENDIE
Route de la chapelle Réanville
CD 64 – CS22265
F27950 SAINT-MARCEL
Téléphone : +33 (0)2 32 53 64 49

RAPPORT D'ESSAIS N° DI 23 00 03 A
Additif n° 1 au rapport d'essais N° DI 23 00 03

Demandé par

Honeywell Products & Solutions Sarl
Z.A. La Pièce 16
1180 ROLLE
SUISSE

Objet

Essais effectués de façon contractuelle avec le demandeur, selon la procédure d'essai du document AMI 06-04 D pour la délivrance d'une attestation d'aptitude pour la confirmation d'alarme sur un produit bénéficiant du marquage CE

Dossier enregistré sous le Numéro

450 3 001 24 0012

Dénomination technique

Détecteur de fumée par aspiration

Référence commerciale

FLX-020-NF

Marque commerciale

XTRALIS

Constructeur

HONEYWELL Products & Solutions Sarl

Conclusion

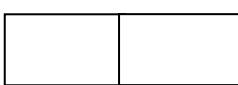
Voir chapitre II

Cachet et signature du Directeur



Date du présent rapport d'essais
Le présent rapport d'essais comporte

: 17 octobre 2024
4 pages



Trame Privé DI – Confirmation d'alarme – Version 7

Ce document atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais ou à l'examen du laboratoire et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produit au sens de l'article L115-27 du code de la consommation, ni un agrément de quelque nature que ce soit. La reproduction de ce document n'est autorisée, sauf approbation préalable du CNPP que sous sa forme intégrale. Le CNPP décline toute responsabilité en cas de reproduction ou de publication non conforme. Le CNPP se réserve le droit d'utiliser les enseignements qui résultent du présent document pour les inclure dans des travaux de synthèse ou d'intérêt général pouvant être publié par ses soins.

I - OBJET

Vérification d'aptitude pour la confirmation d'alarme feu des détecteurs de fumée ayant un mode de détection identique, pour le pilotage d'installations d'extinction automatique à gaz (*selon § 2.12.1.1 de la règle d'installation R7*). Essais effectués conformément au document AMI 06-04 D de Juillet 2023 du CNPP.

Date du dernier dépôt des matériels : matériel témoin

Date de début des essais : 23/09/2024

Date de fin des essais : Date du présent rapport d'essais

II - CONCLUSION

Les détecteurs ci-dessus, pour la(les) sensibilité(s) demandée(s), peuvent être utilisés en confirmation d'alarme feu pour le pilotage d'installations d'extinction automatique à gaz.

- Demande

Ajout d'une configuration supplémentaire en plus de celle testée dans le rapport d'essais N° DI 23 00 03.

III - IDENTIFICATION

Lieu d'exécution des essais

- Plateau technique de CNPP

Détecteur de fumée par aspiration

Pour les détecteurs de fumée par aspiration, les configurations (*réglage et réseau aéraulique*) sont données au chapitre V « Détails des résultats - Configuration du détecteur de fumée par aspiration »

IV – PROCEDURE D'ESSAI

Méthode N°3 : Essais de foyers test TF2 et TF4 « allégés »

V - DETAIL DES RESULTATS

Méthode 3

Essai en chambre à feu (*de dimensions : longueur 10,3 m ; largeur 7,1 m ; hauteur 4,0 m*), basé sur la description des foyers types TF2 et TF4 selon la norme EN 54-7 de décembre 2018.

Essais

Foyer test TF2 « allégé » : 2 bûchettes de hêtre (10 x 20 x 35 mm).

Foyer test TF4 « allégé » : ½ plaque de mousse de polyuréthane

Configuration	TF2 « allégé »	TF4 « allégé »
N°1	Pas d'alarme	Pas d'alarme
N°2	Pas d'alarme	Pas d'alarme

Les configurations du détecteur (*réglage et réseau aéraulique*) sont données au chapitre « Configuration du détecteur de fumée par aspiration »

Exigences

Lors de ces essais, aucune alarme ne doit être transmise.

Configuration du détecteur de fumée par aspiration

Configuration d'essai N° 1

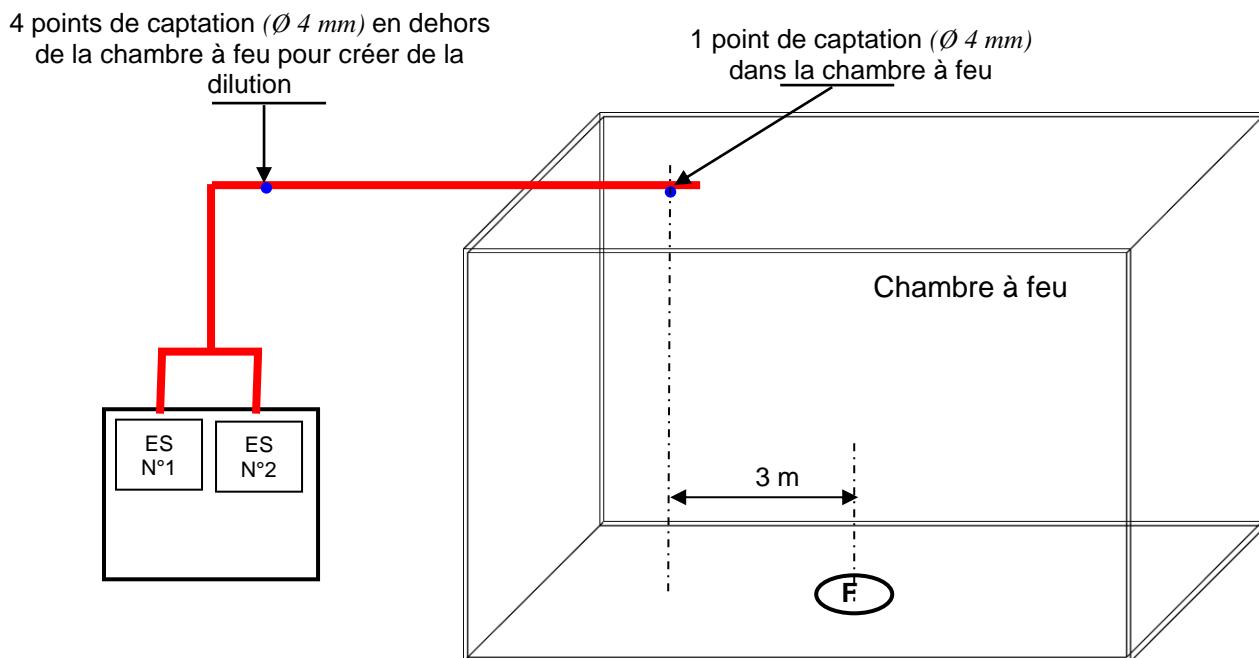
Voir rapport N° DI 23 00 03.

Configuration d'essai N° 2

Le détecteur de fumée par aspiration « FLX-020-NF » est équipé de deux éléments sensibles (*ES N°1 et ES N°2*)

Un des éléments sensibles (*ES N°2*) sert à la confirmation d'alarme feu avec les réglages suivants :

- Réglage sensibilité : 6 (1,640 %/m)
- Vitesse du ventilateur : haute
- Longueur du réseau : 50 m
- 5 points de captation



NOTA : La configuration, y compris la répartition des points de captation (*dans ou en dehors de la chambre à feu*) du réseau aéraulique du détecteur est la plus favorable pour la détection vis-à-vis de l'objectif de l'essai en laboratoire (*longueur de réseau courte, minimum de points de captation*)

Le test d'aptitude tient compte du fait que la fumée aspirée par le point de captation (*celui dans la chambre à feu*), est diluée par l'air prélevé par les autres points de captation du réseau, positionnés en dehors de la chambre à feu pour éviter toute éventuelle pollution pendant l'essai.